

DELIBERATION N° 68-24

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le quatre avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation n° 03A qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 19 mars 2024 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Thierry JOUBERT.

Présents :

SAVIGNON Joseph	CIOT Xavier	GIRAUD Murielle
SERRE Emmanuel	FAYARD Adeline	RAVANAT Jean-Luc
SIAUD Alain	DECHAUX Marie-Claire	BALME Eric
KRAMARCZEWSKI Bruno	GIRARDOT Frédéric	MENDEZ Alain
BONOMI Jean-Pierre	TRAPANI Mary	GRAND Florence
MULYK Fabien	GIACOMETTI Geneviève	BATTISTEL Marie-Noëlle
MAUROY Claude	PONTIER Joël	LE TRAOU Dominique
CORNU Liliane	LUC Alain	PONCET Denis
FAURE Philippe	JOUBERT Thierry	BALMET Lucie
CHATTARD Arnaud	CHAUD Frédéric	BUCH Emile
BRUGNERA Jean-Michel	GRIET Bernard	MAUGIRON Frédéric
ROBERT Philippe	SAURAT Coraline	MAUGIRON Gilbert
MASLO Raymond	LANEYRIE Jean-Marc	BARTHELEMI Maryse
ROSSI Angélique	TOSCAN Michel	ROUSSET Alain
CHANTRE Carine	TURC Sylvain	MORA Serge
BONNIER Eric	STUTZ Anne	
BARI Nadine	CURT Jean-Pierre	

Absents excusés représentés : PREVOT Fabienne (pouvoir à TOSCAN Michel), GERBI Franck (pouvoir à JOUBERT Thierry), GONNORD Franck (pouvoir à Marie-Claire DECHAUX), DURAND Bernard (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), BRUN Sylvie (pouvoir à TRAPANI Mary), LAURENS Patrick (pouvoir à BARI Nadine), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à FAYARD Adeline), GARNIER Jean-Luc (pouvoir à BALME Eric).

Nombre de délégués en exercice : 62

Nombre de délégués présents : 49

Nombre de pouvoirs : 08

Nombre de délégués votants : 57

OBJET : SUBVENTION A LA MURE CINEMA THEATRE

Il est proposé une subvention de 110 000 € à l'association La Mure Cinéma Théâtre au titre du fonctionnement pour l'exercice 2024.

Pour rappel, l'intercommunalité prend directement en charge les postes de Directeur et Directeur Adjoint de l'association.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** la subvention annuelle de 110 000 €, cent dix mille euros au titre de l'exercice 2024, à l'association La Mure Cinéma Théâtre ;
- **CHARGE** Mme la Présidente et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

En parallèle, la Ville de La Mure va entreprendre des travaux au Cinéma-Théâtre. Pour ce faire, la Communauté de Communes de la Matheysine sera appelée à contribuer par un fonds de concours en investissement.

Cependant, l'association va être confrontée à une fermeture pour la durée des travaux.

Il est proposé que l'intercommunalité pallie l'absence de recettes par le versement d'une aide complémentaire à la subvention principale estimée à 5 000 € (montant maximum). Ce dispositif ne dispose d'aucun caractère de reconduction.

Cette subvention sera versée sur présentation d'un état comptable contradictoire faisant apparaître le manque à gagner à l'issue de la période des travaux, qui fixera le montant définitif de l'aide complémentaire 2024.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** la subvention complémentaire d'un montant maximum de 5 000 € dans les conditions définies ci-dessus ;
- **CHARGE** Mme la Présidente et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

Une convention d'objectifs pour le versement d'une subvention supérieure à 23 000 € est nécessaire, reprenant les missions stipulées dans les statuts (projet annexé à la présente délibération).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACTE** la signature d'une convention d'objectifs ;
- **AUTORISE** Mme la Présidente à signer cette convention, et tous les documents afférents à cette décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 4 avril 2024

**La Présidente,
Coraline SAURAT**

